

Extrait du registre des délibérations

Le jeudi 14 novembre 2024, à 19h11,

Le conseil communautaire de Caen la mer, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en l'hémicycle de la communauté urbaine, sous la présidence de Nicolas JOYAU, Président.

Date de convocation : 07/11/24

Nombre de membres en exercice : 112
Nombre de membres présents : 93
Nombre de votants : 103

PRÉSENTS :

En tant que titulaires : Monsieur Sébastien FRANÇOIS, Monsieur Patrick LESELLIER, Monsieur Jacques LANDEMAINE, Madame Annie ANNE, Madame Alexandra BELDJOUDI, Madame Ginette BERNIERE, Monsieur Bruno COUTANCEAU, Monsieur Aurélien GUIDI, Madame Béatrice GUIGUES, Madame Béatrice HOVNANIAN, Monsieur Francis JOLY, Monsieur Théophile KANZA MIA DIYEKA, Madame Jacqueline MARTIN, Monsieur Gabin MAUGARD, Monsieur Emmanuel RENARD, Monsieur Olivier SIMAR, Monsieur Lionel MARIE, Madame Catherine AUBERT, Monsieur Thierry SAINT, Madame Maria LEBAS, Madame Sara ROUZIÈRE, Madame Magali HUE, Monsieur Pierre SCHMIT, Monsieur Marc POTTIER, Monsieur Franck GUEGUENIAT, Monsieur Ludwig WILLAUME, Monsieur Pascal SÉRARD, Monsieur Frédéric LOINARD, Monsieur Patrick LEDOUX, Madame Isabelle MULLER DE SCHONGOR, Monsieur Raymond PICARD, Monsieur Stéphane LE HELLEY, Monsieur Yves RÉGNIER, Madame Sophie SIMONNET, Monsieur Michel LE LAN, Monsieur Rudy NIEWIADOMSKI, Monsieur Gilles DÉTERVILLE, Monsieur Philippe JOUIN, Madame Baya MOUNKAR, Monsieur Jean-Marc PHILIPPE, Madame Amandine FRANÇOIS-GOGUILLON, Monsieur Xavier LE COUTOUR, Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Monsieur Laurent MATA, Madame Nathalie BOURHIS, Madame Brigitte BARILLON, Monsieur Pascal PIMONT, Madame Véronique DEBELLE, Madame Virginie CRONIER, Monsieur Rodolphe THOMAS, Madame Sonia DE LA PROVOTE, Madame Béatrice TURBATTE, Monsieur Michel BOURGUIGNON, Monsieur Richard MAURY, Monsieur Michel LAFONT, Madame Nelly LAVILLE, Monsieur Christian LE BAS, Madame Florence BOUCHARD, Monsieur Marc LECERF, Madame Nadine LEFÈVRE-PROKOP, Monsieur Thierry RENOUF, Monsieur Martial BORDAIS, Monsieur Erwann BERNET, Monsieur Jérôme LANGLOIS, Monsieur Benoît LERÉVÉREND, Monsieur Jean-Paul GAUCHARD, Monsieur Philippe MARS, Monsieur Didier BOULEY, Madame Nathalie DONATIN, Monsieur Bertin GEORGE, Madame Ghislaine RIBALTA, Monsieur Raphaël CHAUVOIS, Monsieur Alain DESMEULLES, Monsieur Fabrice DEROO, Monsieur Marc MILLET, Monsieur Mickaël MARIE, Monsieur Cédric CASSIGNEUL, Monsieur Nicolas JOYAU, Monsieur Dominique GOUTTE, Monsieur Morgan TAILLEBOSQ, Monsieur Damien DE WINTER, Madame Virginie AVICE, Madame Camille BROU-VERNET, Monsieur Michel PATARD-LEGENDRE, Monsieur Mahama COMPAORÉ, Madame Hélène BURGAT, Monsieur Christian DELBRUEL, Monsieur André HENRY, Monsieur Joël BRUNEAU, Madame Françoise DUPARC, Madame Maryline LELÉGARD-ESCOLIVET, Monsieur Serge RICCI, Madame Cécile COTTENCEAU.

EXCUSÉ(S) AYANT DONNÉ POUVOIR : Madame Pascale BOURSIN à Monsieur Jean-Marie GUILLEMIN, Monsieur Christian CHAUVOIS à Monsieur Philippe MARS, Madame Agnès DOLHEM à Monsieur Laurent MATA, Monsieur Nicolas ESCACH à Monsieur Nicolas JOYAU, Madame Emilie ROCHEFORT à Monsieur Joël BRUNEAU, Monsieur Rudy L'ORPHELIN à Madame Alexandra BELDJOUDI, Madame Lynda LAHALLE à Monsieur Michel LE LAN, Madame Agnès MARRETEUX à Monsieur Emmanuel RENARD, Madame Sylvie MOUTIERS à Madame Ghislaine RIBALTA, Madame

Conseil communautaire - séance du jeudi 14 novembre 2024

Élisabeth HOLLER à Monsieur Jean-Marc PHILIPPE.

EXCUSÉ(S) : Monsieur Patrick LECAPLAIN, Madame Céline PAIN, Madame Clémentine LE MARREC, Monsieur Dominique ROUZIC, Monsieur Romain BAIL, Monsieur Gérard HURELLE, Monsieur Dominique DUVAL, Monsieur Vincent LOUVET, Monsieur Aristide OLIVIER.

Le conseil nomme Monsieur Dominique GOUTTE secrétaire de séance.

N° C-2024-11-14/08 - AMÉNAGEMENT ET URBANISME RÉGLEMENTAIRE - HERMANVILLE-SUR-MER - MODIFICATION SIMPLIFIÉE N°1 DU PLAN LOCAL D'URBANISME - DÉLIBÉRATION FIXANT LES MODALITÉS DE MISE À DISPOSITION AU PUBLIC

La commune de Hermanville-sur-Mer dispose d'un Plan Local d'Urbanisme (PLU) approuvé le 30 janvier 2020 en Conseil Communautaire.

La présente modification simplifiée n°1 du PLU communal comporte les objets suivants :

- Adaptations mineures du règlement écrit : Articles 1, 2, 6 et 12
- Suppression partielle de l'ER n°8

L'article L.153-47 du code de l'urbanisme précise les obligations en matière de procédure de modification simplifiée et notamment les modalités de mise à disposition du dossier auprès du public. Les modalités de mise à disposition du public du dossier de modification simplifiée n°1 du PLU de Hermanville-sur-Mer sont les suivantes :

Dates :

Le projet de modification simplifiée n°1 et l'exposé de ses motifs seront mis à disposition pendant une durée de 30 jours : **du Lundi 6 janvier (9h00) au Vendredi 07 février 2025 inclus (16h30).**

Documents mis à disposition :

- La note de présentation précisant le projet de modification simplifiée n°1,
- Le règlement graphique modifié,
- Le règlement écrit modifié,
- L'avis délibéré de la MRAe,
- Les réponses ayant pu être formulées par les personnes publiques associées,
- Les registres papier,
- Les actes administratifs,
- Les avis presse.

Les documents seront tenus à la disposition du public en mairie de Hermanville-sur-Mer et au siège de la Communauté Urbaine Caen la mer pendant toute la période de mise à disposition, aux jours et heures d'ouverture au public des établissements mentionnés ci-dessous :

Les lieux et horaires où les documents pourront être consultés :

- **Siège de la Communauté urbaine Caen la mer :**
Adresse : 16 rue Rosa Parks - 14000 CAEN
Horaires d'ouverture au public : du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30 et le vendredi de 8h30 à 16h30.
- **Mairie de Hermanville-sur-Mer :**
Adresse : 144 Grande rue, 14880 HERMANVILLE-SUR-MER
Horaires d'ouverture au public :
 - Lundi, mardi : 9h00 – 12h00 et 14h00 – 17h30
 - Mercredi : 9h00 – 12h00
 - Jeudi : 9h00 – 12h00 et 14h00 – 18h30
 - Vendredi : 9h00 – 12h00 et 14h00 – 16h30

Conseil communautaire - séance du jeudi 14 novembre 2024

Voie électronique :

Les documents sont consultables sur les sites de la mairie : <http://www.hermanvillesurmer.fr> et de la Communauté Urbaine Caen la mer : Concertations en cours | Caen la mer pendant toute la durée de mise à disposition.

Possibilités offertes au public pour consigner ses observations :

- Par les registres ouverts dans les locaux de la Communauté Urbaine, en mairie de Hermanville-sur-Mer,
- Par courrier au siège de la mairie de Hermanville-sur-Mer (adresse postale précisée ci-dessus).

Publicité :

Un avis au public sera publié dans un journal diffusé dans le département 8 jours au moins avant le début de la mise à disposition du public et affiché en mairie de Hermanville-sur-Mer et au siège de la Communauté Urbaine pendant toute la durée de la mise à disposition.

VU les articles L.153-45 à L.153-48 du code de l'urbanisme,

VU le Plan Local d'Urbanisme de Hermanville-sur-Mer approuvé le 30 janvier 2020,

VU l'avis de la commission « Aménagement et urbanisme règlementaire » en date du 8 novembre 2024,

Le conseil communautaire de Caen la mer, après en avoir délibéré :

DECIDE de fixer les modalités de mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°1 telles que décrites ci-avant.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans un délai de 2 mois suivant sa publication. Ce recours contentieux peut être précédé dans ce délai d'un recours gracieux auprès de monsieur le président. Cette procédure prolonge le délai de recours contentieux qui doit alors être introduit dans les 2 mois suivant la réponse au recours gracieux. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site internet www.telerecours.fr.

AUTORISE le président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Vote : Unanimité

Transmis à la préfecture le **27 NOV. 2024**
Affiché le **27 NOV. 2024**
Identifiant de l'acte
Exécutoire le **27 NOV. 2024**

Le Président,

Nicolas JOYAU



